



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Stéphane CLAIREAUX  
Député de Saint-Pierre  
et Miquelon  
BP 4477  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 99 98  
sclaireaux@depute975.fr

## **Rapport Olléon : « Saint-Pierre-et-Miquelon à l'heure de la collectivité unique »**

Compte rendu à la Ministre des Outre-mer des auditions menées par les  
parlementaires de l'Archipel auprès des institutionnels  
et des socioprofessionnels du territoire.

Karine CLAIREAUX  
Sénateur de Saint-Pierre  
Et Miquelon  
Maire de Saint-Pierre  
BP 4213  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 10 50  
Karine.claireaux@msp975.fr

### **Contexte**

Suite à une demande d'une très grande majorité des membres du « Conseil des élus de Saint-Pierre-et-Miquelon » formulée en juillet 2014, la Ministre des Outre-mer a chargé le Conseiller d'Etat Laurent Olléon d'une mission afin d'établir un diagnostic sur le statut actuel de l'Archipel, l'articulation des compétences entre les 3 collectivités, entre celles-ci et l'Etat, et d'envisager une évolution statutaire.

M. Olléon a remis son rapport à la Ministre des Outre-Mer le 8 décembre 2015, rapport qui a été transmis aux élus du territoire le 18 décembre suivant. Le Conseil des Elus, demandeur de ce rapport, s'est ensuite réuni le 29 décembre 2015 afin d'échanger sur ses conclusions et d'envisager les actions à mener suite à sa publication.

Étaient présents : le Sénateur-Maire Karine Claireaux, le Député Stéphane Claireaux, le Conseiller Economique, Social et Environnemental Yannick Cambray, le Président de la CACIMA Xavier Bowring et la Secrétaire d'Etat Annick Girardin (invitée en tant que signataire du courrier initial à la Ministre des Outre-mer).

Absents : le Maire de Miquelon-Langlade Jean de Lizarraga, la Présidente de la CPS Jacqueline André, le Président du Comité Economique, Social et Culturel Xavier Landry et le Président du Conseil territorial.

A noter que le Président du Conseil territorial avait annoncé au préalable dans un courrier aux membres du Conseil des élus et sur les médias : « *Je ne participerai pas à cette réunion, une des raisons est au demeurant assez simple puisque je n'ai pas lu le rapport Olléon et que je n'envisage pas de le faire de surcroît.* » (courrier en annexe)

C'est donc à l'issue de cette réunion que les parlementaires ont été mandatés par les élus présents pour auditionner les forces vives de l'Archipel afin d'avoir un premier ressenti sur ce rapport.

L'objectif de cette première étape n'est en aucun cas de se substituer à une consultation de la population, mais de mieux comprendre et appréhender les opinions des institutionnels et socioprofessionnels. Il s'agit pour les parlementaires de collecter et restituer leurs commentaires, de manière objective et la plus exhaustive possible, avant d'entamer - si le souhait était exprimé par une majorité des auditionnés - un travail de fond sur le statut aboutissant, dans un second temps, à une ou des propositions concrètes à la population pour débat public et consultation.

Si un changement statutaire peut s'effectuer en ayant recours uniquement à la voie parlementaire, il est évident pour le Député, comme pour le Sénateur, qu'à cette seconde étape, la population doit être consultée pour se prononcer sur une évolution du statut.

Ce débat public et démocratique devra donner l'occasion à chacun de pouvoir exprimer son point de vue et son avis sur les propositions. Il sera alors nécessaire qu'un travail synthétique de vulgarisation puisse être présenté à la population afin de la sensibiliser à la question du statut. Reste à déterminer la forme de la consultation.

Il ne s'agit pas ici de se précipiter ou de brûler des étapes, mais de faire aboutir sur des mesures concrètes une réflexion entreprise il y a maintenant 11 ans par deux missions sénatoriales successives (2005 et 2010) avant le rapport Olléon, qui sont demeurées sans suite. Pourtant, ces 3 rapports ont mis en évidence les difficultés récurrentes liées au statut, rencontrées dans l'exercice de leurs compétences par les 3 collectivités, celles-ci entravant le bon fonctionnement administratif et institutionnel de notre archipel. Nous avons tous en mémoire les derniers conflits entre la Mairie de Saint-Pierre et la Collectivité territoriale (desserte de l'Ile aux Marins, Maison de l'Enfant, financement des écoles privées, financement de transports scolaires, bâtiment des espaces verts...) qui sont autant d'éléments absorbant inutilement l'énergie des collectivités. Des incohérences existent également sur le territoire en ce qui concerne les compétences Etat/Collectivité, comme par exemple la segmentation de la gestion du réseau routier et de la voirie. Une harmonisation devient là aussi nécessaire.

Il est aujourd'hui temps de faire avancer le débat en conservant à l'esprit l'intérêt général des habitants de l'Archipel et le meilleur service rendu possible à la population. Régler cette question avant les élections cantonales de 2017 permettrait d'assainir le débat politique et de ne pas faire de cette modification statutaire un simple enjeu électoral.

La grande majorité des institutionnels et socioprofessionnels sollicités ont répondu présents et les échanges, constructifs et passionnants, ont encouragé les parlementaires à poursuivre leur action.

Ont apporté leur contribution et participé à ces auditions :

- les élus de la CACIMA ;
- les délégués syndicaux de la CGT ;
- les représentants du MEDEF ;
- des représentants du Conseil, Economique, Social et Culturel ;
- la présidente de la CPS ;
- des membres des syndicats enseignants SNEC-CFTC et UNSA éducation ;

- le Conseil Municipal de Saint-Pierre ;
- le Conseil Municipal de Miquelon-Langlade ;
- le Conseiller Economique, Social et Environnemental, Yannick Cambray ;
- les conseillers territoriaux Gildas Morel et David Dodeman.

L'objectif de ces entretiens était de recueillir les commentaires, avis et suggestions des auditionnés sur le diagnostic de Laurent Olléon et sa proposition de Collectivité Unique. Il s'agissait dans un premier temps de favoriser le dialogue et l'échange avant d'envisager des débats contradictoires.

Ces entretiens se sont déroulés sereinement et chacun a pu exprimer librement et objectivement son opinion, ses souhaits ou encore ses craintes pour l'avenir institutionnel de notre archipel. Les nombreuses suggestions et questions prouvent l'utilité de la démarche et l'intérêt qu'elle a suscité localement.

Les parlementaires regrettent cependant sincèrement le refus des syndicats FO et CFDT de participer à ces auditions (voir courrier commun des syndicats et le communiqué de FO en annexe).

Le Député et le Sénateur regrettent également de n'avoir pu auditionner le Conseil territorial, mais déplorent surtout le peu de bonne volonté manifestée par les membres de la majorité au Conseil territorial pour rendre cette rencontre possible.

### **Avis sur le diagnostic**

L'ensemble des personnes rencontrées par les parlementaires a partagé le constat fait par Laurent Olléon sur le fonctionnement institutionnel de l'Archipel. Tous se sont accordés à dire que le rapport Olléon est clair et précis, qu'il s'appuie sur des exemples concrets et indéniables, qu'il expose bien les difficultés institutionnelles que vivent au quotidien les acteurs locaux et qu'il restitue fidèlement les propos des personnes qui l'ont rencontré lors de sa mission.

Le manque de vision et de perspective globales du territoire entraîne des incohérences concrètes et handicapantes. Le manque de concertation et de discussion entre élus du territoire est dénoncé : le travail de fond, pourtant nécessaire, sur les « grands dossiers » de l'Archipel, lorsqu'il existe, reste alors superficiel et souvent biaisé par des polémiques inutiles.

La politique d'aménagement du territoire non concertée entre les collectivités est citée à plusieurs reprises.

Le manque de méthodologie dans l'attribution et la répartition des missions entre collectivités et l'Etat est aussi souligné. Une clarification des compétences est demandée par tous pour déterminer et préciser les champs d'action de chacun à l'échelle du territoire.

Le partage des compétences adopté en 2007 (à l'initiative du Député Gérard Grignon et du Président Stéphane Artano) en matière d'urbanisme cantonne les communes dans le rôle d'un « service instructeur des permis de construire », sans leur laisser la maîtrise du foncier, du plan d'occupation des sols, des règlements d'urbanisme ou encore des lotissements. Des incohérences surgissent alors puisqu'aucune logique globale n'est mise en oeuvre.

Les maires sont par contre contraints d'exercer leur pouvoir de police sur le domaine territorial sans avoir, comme dit précédemment, la maîtrise des aménagements, de la fiscalité ou de l'urbanisme.

Les communes reconnaissent toutefois qu'elles auraient de grandes difficultés à assumer l'entière charge du foncier et de l'urbanisme d'un point de vue technique et financier.

Par ailleurs, les communes disposent de très peu, voire pas du tout, de terrains pour mettre en oeuvre leur politique communale.

Le constat d'une trop grande dépendance des budgets communaux aux rentrées douanières et décisions unilatérales de la Collectivité territoriale en ce qui concerne la répartition des droits et taxes, est confirmée par les communes.

Cette quasi-tutelle financière, qualifiée même de « vassalité », est reconnue unanimement et doit impérativement prendre fin. D'autant que la réforme statutaire de 2007 a aussi délesté le Conseil territorial des Services Incendie et de Secours, laissant aux communes une charge qu'elles ont beaucoup de difficulté à assumer. En Métropole, ces services sont du ressort des départements.

Si la convention de mise à disposition des agents de l'Etat doit être révisée, les craintes quant au maintien du nombre de fonctionnaires d'Etat sont nombreuses. Elles sont liées d'une part à la montée en puissance des collectivités actuelles (de nombreux recrutements ont eu lieu notamment à la Collectivité territoriale) et à l'internalisation d'un certain nombre de travaux (exemple du bureau d'étude de la Mairie...) mais aussi à la fin de l'ingénierie publique.

La restructuration des administrations d'Etat en cours (DTAM) inquiète aussi quant au maintien des postes et des remplacements des départs en retraite. Le recours aux fonctionnaires d'Etat, dans le cadre de leur mise à disposition de la Collectivité, reste pourtant un atout indéniable pour l'Archipel en termes de compétences et de neutralité.

La réforme statutaire de 2007 a aussi modifié le contexte des élections cantonales en instaurant de nouvelles règles pour la campagne électorale et une nouvelle prime au sortant de 50% pour la répartition des sièges. Ces mesures sont jugées excessives d'autant que ce nouveau système laisse, de l'avis du plus grand nombre, peu de visibilité et de poids à l'opposition au sein de l'assemblée territoriale et de faibles chances à de nouveaux engagements politiques de voir le jour.

Le nombre d'élus a aussi été évoqué et la majorité des institutionnels se sont accordés à dire que 63 élus (3 collectivités) pour une population de 6000 habitants est un nombre trop important. En effet, mobiliser sur la durée d'un mandat est difficile notamment compte tenu de la multiplication d'autres instances (sociales, associatives ou économiques). La population est déjà fort investie dans le milieu associatif dont les contraintes réglementaires accrues demandent de plus en plus de temps et de compétences.

Par ailleurs, il convient de reconnaître qu'il est de plus en plus difficile d'intéresser les citoyens et plus particulièrement les jeunes à l'investissement politique, conséquence du climat délétère ambiant causé, notamment, mais pas seulement, par les conflits réguliers opposant par exemple la Mairie de Saint-Pierre au Conseil territorial.

En marge des commentaires sur le diagnostic, quelques autres considérations ont été émises.

Beaucoup ont dénoncé la polémique autour du rapport Olléon. La politisation de ce dossier pourtant important pour l'Archipel aura pollué une réflexion saine qui aurait dû se dérouler dans la sérénité.

Les socioéconomiques rencontrés regrettent aussi que les élus ne soient pas plus proches de leurs préoccupations. Ils souhaitent un statut évolutif, à l'instar d'un statut d'entreprise, adapté aux besoins économiques du territoire. Le statut de l'Archipel, de par sa spécificité et de ses possibilités, doit être un outil permettant une meilleure efficacité au service du développement et de la diversification économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

A cette fin, en marge évidemment des discussions relatives à une évolution du statut lui-même, ils ont insisté pour faire figurer dans ce rapport leur souhait d'une meilleure maîtrise de la fiscalité, visant à la rendre plus attractive localement, mais aussi pour les entreprises extérieures, est indispensable.

Ces différents échanges auront permis de faire émerger différents points de vue concernant l'organisation institutionnelle de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le souhait unanime étant de mener à terme une réflexion aboutissant sur un, ou des projets de simplification de nos institutions, pour améliorer l'action publique et le service rendu à la population, et doter notre Collectivité d'un statut adapté, favorisant les initiatives économiques.

## **La Collectivité Unique**

Certaines craintes, voire peurs, ont été soulevées quant à une modification de notre statut. Celles-ci concernent essentiellement le passage à une Collectivité Unique et trouvent la plupart du temps leur origine dans la campagne « anti-Collectivité Unique » très agressive menée depuis plusieurs mois par le Président du Conseil territorial sur les médias et les réseaux sociaux.

Si elle répond aux besoins de simplification de l'organisation institutionnelle locale et à l'assainissement du débat local, elle pose la question de la concentration des pouvoirs. Dans ce cas, la toute-puissance de l'exécutif local, tant en termes de compétences que de pouvoir décisionnel, inquiète les représentants institutionnels et socioéconomiques locaux. « Mettre tous les oeufs dans le même panier », comme l'a souligné le rapport Olléon, les effraie et à travers eux la population.

Selon les défenseurs de la Collectivité Unique, pour répondre aux craintes ci-dessus exprimées, le pouvoir de l'opposition devrait être accru, tout en permettant toutefois une majorité suffisante à la liste dirigeante pour mettre en place le programme pour lequel elle a été élue. La Collectivité Unique, pour quelques-uns, favoriserait le débat et la représentativité démocratiques en son sein.

Le système actuel est basé sur une pluralité d'interlocuteurs publics, notamment pour les entreprises en termes de marchés publics. La crainte des acteurs économiques, qui dépendent beaucoup de la commande publique, est justement de se retrouver face à un seul et unique interlocuteur. Quel serait alors l'avenir pour une entreprise qui entrerait en conflit avec cette Collectivité Unique ?

Par ailleurs, les entrepreneurs craignent également une collectivité toute puissante qui imposerait ses seules conditions pour la fourniture de travaux ou de matériels, contraignant de ce fait de manière drastique les marges des entreprises.

D'autre part, bien que n'ayant pas de rapport direct avec une modification du statut, la possibilité d'une Collectivité Unique accroît de manière surprenante chez les entreprises la crainte suivante : celles-ci craignent une amplification de la « fuite » de leur main d'oeuvre au bénéfice du secteur public, les employeurs ne pouvant rivaliser avec les avantages indéniables de la fonction publique.

Un certain nombre de questions ont été listées et déposées aux parlementaires par les représentants du MEDEF (en annexe).

Le souhait d'une grande partie des acteurs socioéconomiques, mais aussi des élus de Miquelon et de quelques conseillers municipaux de Saint-Pierre est de conserver le socle républicain que représente la commune. Le sentiment de la perte d'identité est très prégnant à Miquelon, mais se retrouve aussi chez quelques-uns à Saint-Pierre.

Par ailleurs, il est craint que la disparition des communes puisse engendrer une baisse de l'investissement en politique, l'étape communale étant souvent la première implication d'un citoyen.

D'autres se posent aussi la question de comment vivront et se mobiliseront les partis politiques en dehors des échéances électorales dans le contexte d'une Collectivité Unique ? Ce qui entre en contradiction avec la forte majorité qui déplore aussi le fait que nous soyons trop souvent en période de campagne électorale.

Une grande majorité des personnes rencontrées s'interrogent au sujet de la représentativité de Miquelon au sein de la Collectivité Unique.

Les élus municipaux de Miquelon, directement concernés, s'inquiètent de la sauvegarde de leur identité (une notion centrale lors de leur candidature aux dernières élections municipales à Miquelon), de leur représentativité et de leur pouvoir décisionnel au sein d'une assemblée unique. La crainte de voir disparaître l'actuelle autonomie de décision de la commune de Miquelon-Langlade, notamment en ce qui concerne son budget d'investissement, certes limité, mais indépendant, inquiète les élus. L'attribution au Conseil de Miquelon d'un simple budget de fonctionnement ne peut être à leurs yeux satisfaisant. Le droit d'initiative proposé par M. Olléon ne garantit pas, selon les personnes auditionnées, une autonomie décisionnelle suffisante des Miquelonnais sur leur territoire.

La réduction du nombre d'élus de Miquelon a suscité de nombreuses réactions. Le constat étant qu'il est actuellement difficile de mobiliser 15 personnes pour construire une liste pour les élections municipales. L'essoufflement est ensuite récurrent et les démissions s'égrainent au fil des mandats successifs. Toutefois, pour les actuels élus Miquelonnais, la réduction du nombre d'élus qu'engendrerait la mise en place d'une Collectivité Unique, réduit d'autant la voix de Miquelon, même si l'option proposée par M. Olléon reprend l'idée d'une liste propre à Miquelon, permettant ainsi une indépendance accrue et une plus grande visibilité des élus Miquelonnais.

D'autres questions plus pratiques ont été abordées lors des différents entretiens, notamment concernant le maintien des dotations de l'Etat et du nombre de fonctionnaires territoriaux et d'Etat.

Même si le rapport Olléon explique clairement que le cumul des compétences induit le cumul des dotations et que le passage à une Collectivité Unique n'affecte pas le nombre de fonctionnaires territoriaux ou d'Etat, les réserves sont présentes.

Si la plupart des personnes rencontrées s'accordent à dire que, dans la configuration actuelle de nos institutions, le Conseil territorial a la pleine maîtrise du processus décisionnel, et de ce fait exerce une tutelle inopportune sur les communes, elles ne sont cependant pas prêtes à franchir le pas de la Collectivité Unique. Par contre, elles souhaitent toutes que l'on aille jusqu'au bout des capacités de notre statut actuel en procédant à des modifications significatives qui permettraient une meilleure répartition des compétences entre les collectivités, mais aussi l'Etat, qui garantirait les ressources financières des communes, une meilleure expression de la démocratie et une plus grande attractivité du territoire.

De nombreuses questions et propositions ont émergé de ces entretiens. Ce vif intérêt est signe de l'importance que revêt ce sujet pour les institutionnels et les socioprofessionnels auditionnés.

### **Commentaires et propositions**

Si la Collectivité Unique ne fait pas l'unanimité, elle interpelle cependant tous les acteurs. Beaucoup d'entre eux regrettent que le rapport Olléon n'aille pas plus loin dans sa prospective et ne soit pas plus précis dans le schéma de la Collectivité Unique. Il est, sans conteste, plus facile de se faire une idée sur un projet précis.

Pour ses partisans, la Collectivité Unique permettrait un positionnement plus fort de l'Archipel et une meilleure capacité de négociation avec l'Etat. Certains socioéconomiques voient la Collectivité Unique comme étant la meilleure solution en termes d'efficacité et de clarification, mais le fait d'avoir une seule personne/équipe aux commandes de la collectivité est un élément majeur de crainte.

D'autres souhaitent un engagement ferme du Gouvernement précisant que le montant des dotations versées aujourd'hui aux 3 collectivités sera intégralement reversé à la Collectivité Unique. Le CESE propose par exemple un accompagnement financier exceptionnel sur 5 ans à l'éventuel passage en Collectivité Unique. En effet, une fusion a toujours un coût les premières années de mise en place.

De la même manière, un accompagnement de l'Etat est souhaité pour permettre l'alignement vers le haut des fonctionnaires dans le cadre de la mutualisation de la fonction publique territoriale.

Toutefois, si la Collectivité Unique engendre des réserves par une grande partie des personnes rencontrées, l'amélioration du cadre institutionnel est par contre demandée par tous afin d'éviter les dispersions d'énergie et favoriser le recentrage de l'action publique sur l'intérêt général, tout en créant une nouvelle dynamique. Tous conviennent qu'un simple toilettage ne peut suffire et qu'il faut une réforme plus profonde de notre statut pour une meilleure lisibilité et efficacité.

La priorité de la grande majorité est de régler les dysfonctionnements actuels et d'adapter un système qui fonctionnera, quels que soient les hommes sur l'échiquier politique local.

Si le débat politique est sain et démocratique, les conflits de personnes ne doivent plus pouvoir entraver le bon fonctionnement des institutions et les services rendus à la population.

Assurer la pérennité et la garantie des ressources des communes est une volonté ferme et partagée. Actuellement, les communes dépendent du bon vouloir de la Collectivité territoriale sur la répartition des rentrées des taxes et droits de douane. Ces rentrées sont fluctuantes et en direct corrélation avec le développement économique, compétence du Conseil territorial. Par ailleurs, les délibérations successives du Conseil territorial en matière de répartitions ou d'exonération douanières par exemple, rognent progressivement les finances des communes. Celles-ci souhaitent un système source de financements plus stable, plus sûr et qui ne puisse être remis en cause unilatéralement.

Certains élus, de Saint-Pierre comme de Miquelon, regrettent que l'option de l'intercommunalité n'ait pas été retenue dans le rapport Olléon, permettant ainsi à la population d'avoir plusieurs choix de réforme. C'est à dire que le Conseil territorial deviendrait une émanation des deux communes. Cette strate intercommunale permettrait selon eux de dégager les communes de certaines compétences trop lourdes à porter tant en termes structurels que financiers. Le mode d'élection pourrait être un scrutin de liste avec des conseillers fléchés pour siéger à l'intercommunalité.

Les prérogatives à la fois de la Collectivité territoriale et de l'Etat doivent être réactualisées et redéfinies pour une meilleure efficacité du service public. La méthodologie de travail entre la Collectivité et l'Etat doit également être revue. Trop de projets sont restés au point mort et ne se sont pas concrétisés par manque de cohérence dans la communication et la prise de décision.

Les communes, dans la situation actuelle, doivent assumer entre autres, la gestion des déchets, des services incendie et de secours (depuis la réforme statutaire de 2007) ainsi que la distribution d'eau potable. Elles ont par contre des difficultés à faire face à ces obligations, notamment Miquelon, en termes humains et financiers. Une redistribution des compétences ou des financements doit être envisagée pour faciliter le travail des communes et améliorer le service public à l'échelle du territoire.

La question de l'urbanisme et du foncier doit aussi être éclaircie. En effet, toujours suite à la réforme statutaire de 2007, les communes sont devenues les services instructeurs des permis de construire sans disposer du foncier ou être compétentes en matière de code local ou de règlement. Elles auraient néanmoins de grandes difficultés à gérer l'ensemble du foncier compte tenu de leurs moyens actuels. Une réflexion est souhaitée à ce niveau.

Le financement des associations des écoles privées lié à l'octroi de mer, laisse perplexes certains institutionnels. Ce mode de fonctionnement rend aléatoires les rentrées financières pour ces établissements et fragilise le système éducatif local.

Revoir le statut des élus semble aussi indispensable du point de vue de plusieurs acteurs du terrain. Il est difficile de s'investir pleinement dans un mandat et de concilier vie professionnelle et familiale avec ses responsabilités politiques. Sans obligatoirement passer à la Collectivité Unique, le nombre important d'élus peut-il être revu à la baisse, tout en restant conforme à la législation ? Des révisions dans ce sens faciliteraient le processus démocratique et favoriseraient l'investissement en politique.

## Conclusion

Ces auditions auront permis de dégager plusieurs points forts de questionnement. L'intérêt des personnes rencontrées pour ce sujet et son importance révélée pour le quotidien de nos concitoyens ont conforté le Député et le Sénateur dans l'idée qu'il n'y a aucun doute sur la nécessité de faire évoluer notre statut et d'améliorer le contexte institutionnel de Saint-Pierre et Miquelon. Les forces vives rencontrées ont souligné qu'une telle démarche participative est trop rare sur notre territoire alors qu'elle enrichit véritablement le débat.

Si la majorité des acteurs socioprofessionnels et des élus auditionnés s'était radicalement opposée à cette démarche, les parlementaires auraient préconisé l'abandon de ce projet de réforme statutaire. Or, il s'avère au contraire que toutes les personnes entendues ont confié leur souhait de voir le statut évoluer, que ce soit sous la forme d'une Collectivité Unique ou autre. Les différents points d'achoppement ont pu être discutés de manière constructive et pragmatique.

L'objectif de cette démarche est atteint : avoir objectivement et sereinement le ressenti et l'avis des socioéconomiques et des élus sur une modification statutaire. L'ensemble des courriers et motions relatifs à ces auditions ont été annexés afin que ce rapport ne puisse pas être taxé de partialité et qu'il puisse compiler le plus précisément possible les retours du terrain.

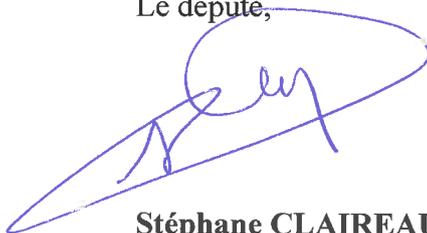
Compte tenu de l'ensemble des éléments et des témoignages recueillis, deux propositions pourraient être soumises à la population :

- la première : un projet de Collectivité Unique précis et détaillé afin que chacun puisse juger concrètement de ce dont il s'agit ;
- la seconde : un projet de réforme du statut actuel permettant une clarification des compétences entre collectivités, collectivités et l'Etat, garantissant les budgets des communes, mettant ainsi un terme à la tutelle exercée par la Collectivité sur les mairies, et renforçant les représentations politiques et l'expression de la démocratie. Il s'agit de gommer les sujets de querelles entre collectivités afin de recentrer l'action publique sur le service aux populations et le développement du territoire.

La population aurait alors tous les éléments pour se prononcer lors d'une consultation sur les mérites respectifs de chacune de ces deux propositions.

Paris, le 26 janvier 2016

Le député,



**Stéphane CLAIREAUX**

Le sénateur,



**Karine CLAIREAUX**

## **ANNEXES**

- Courrier du PCT aux membres du Conseil des élus du 29/12/15
- Courrier des syndicats FO et CFDT aux parlementaires du 7/01/16
- Communiqué FO du 8/01/16
- Communiqué de presse FO du 14/01/16
- Questionnaire remis par le MEDEF lors de l'audition

## **ANNEXES COMPLÉMENTAIRES**

- Courrier des conseillers territoriaux Archipel Demain de Miquelon-Langlade aux membres du Conseil des élus du 5/01/16
- Courrier du PCT aux membres du Conseil des élus du 5/01/16
- Courrier des Parlementaires au PCT du 7/01/16
- Courrier des conseillers territoriaux Archipel Demain de Miquelon-Langlade aux parlementaires du 14/01/16
- Courrier du PCT aux parlementaires du 14/01/16

Le Président

*Saint-Pierre, le 29 décembre 2015*

N/Réf. : 4538/2015

**Mesdames et Messieurs les Membres  
Du Conseil des élus**

**Objet : Réunion rapport OLLEON**

Mesdames, Messieurs,

Le 26 décembre dernier, le Sénateur-Maire prenait l'initiative de réunir le Conseil des Elus pour « échanger entre nous sur le sujet afin de recueillir les premières impressions des uns et des autres » sur le rapport OLLEON qui nous a été communiqué ces jours derniers.

Vous connaissez tous ma position tant sur le fond que sur la forme, il n'y a pas de consensus sur le sujet. D'ailleurs cette réunion du conseil des élus a toutes les chances d'être aussi anodine que celle qui devait consister en un simple tour de table en juillet 2014.

Je ne participerai pas à cette réunion, une des raisons est au demeurant assez simple puisque je n'ai pas lu le rapport OLLEON et que je n'envisage pas de le faire de surcroît.

Ceci étant dit, il semble refléter exactement ce que vous en attendiez et le titre même du rapport ne laisse planer aucune ambiguïté sur ce que j'avais annoncé avant même le début de la mission du Conseiller d'Etat.

En octobre dernier, j'ai demandé la tenue d'un débat télé sur ce sujet. J'ose espérer qu'avec le rapport rendu public, SPM 1ère saura l'organiser pour ceux qui nécessiteraient un support d'analyse.

Puisque le Conseil des Elus est réuni ce jour, avec une célérité qui ne me surprend guère, j'aimerais que vous puissiez vous prononcer sur le vœu formulé par le Conseil Territorial en décembre 2014.

Ce vœu a été remis au Président de la République et j'ai également saisi en vain les parlementaires locaux pour clarifier les positions de tous. A défaut de réponses individuelles, j'espère obtenir une réponse collective.

Pour votre parfaite information, vous trouverez également joint le courrier de la Présidence de la République du 23 octobre dernier en réponse à ma demande de référendum avant fin 2015.

Dans cette attente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Stéphane Artano'. The stamp is light blue and contains text in French, including 'PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS' and 'SPIT'.

**Stéphane ARTANO**

A 2016 - 13 - Statut - FO/CFDT - de la Rencontre Statut Rapport Clean -

070116 -



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Saint-Pierre, le 7 janvier 2016

A

Madame Karine CLAIREAUX  
Sénateur Maire

Monsieur Stéphane CLAIREAUX  
Député

Nos syndicats se sont réunis spécialement, à l'occasion de votre invitation pour une rencontre prévue ce vendredi 8 janvier 2016.

Une position commune a été adoptée à l'issue de cette rencontre. Elle est la suivante.

L'ampleur du projet étant considérable en terme d'impact pour l'archipel sur les plans économiques et sociaux, il nous semble opportun, afin d'affiner notre analyse et de faire le tour des enjeux qui sont nombreux, de demander un report de cette rencontre.

Par ailleurs, il nous paraît indispensable que l'ensemble des élus des trois collectivités, les parlementaires ainsi que le Représentant de l'Etat, prennent part à cette rencontre, en présence de nos deux syndicats.

Veuillez agréer, nos salutations syndicalistes.

La Secrétaire Générale  
de l'UD-FO,

Sophie BRIAND

La Secrétaire Générale  
de l'UD-CFDT,

Véronique PERRIN



## COMMUNIQUE :

Les Syndicats Force Ouvrière de Saint-Pierre et Miquelon tiennent à rectifier une erreur dans le rapport OLLEON, à aucun moment, la Secrétaire Générale de l'UD FO n'a eu de rencontre avec le Rédacteur dudit rapport.

Des camarades Force Ouvrière ont participé à une réunion organisée à la Mairie de Saint-Pierre en présence du Sénateur-Maire et de nombreuses autres personnes.

La Secrétaire Générale et le Secrétaire Général Adjoint étaient présents. Réunion à laquelle certaines de nos questions sont d'ailleurs restées sans réponse.

Si cette occasion à elle seule permet aujourd'hui à Monsieur OLLEON d'affirmer qu'il y a eu "rencontre", nous nous interrogeons sur l'ambition d'une telle affirmation.

Ce rapport fait actuellement l'objet d'une réflexion entre tous les syndicats FO, et nous communiquerons sur la position de Force Ouvrière dès que nous serons en mesure de le faire, en qualité d'acteur socio-économique.

Force Ouvrière aujourd'hui, c'est plus de 500 adhérents et de nombreux sympathisants.

C'est ça, la démocratie, ça prend du temps !



Saint-Pierre, le 14 janvier 2016

### COMMUNIQUE DE PRESSE

On nous annonce un « Bouleversement Institutionnel » ayant pour objectifs de :

- Mettre les élus à l'abri des querelles
- Mettre un terme à la quasi-tutelle
- Répondre aux craintes de Miquelon

On nous dit : « ça va être bien... » Mais, bien pour qui ?

Les seuls angles qui intéressent le Syndicat FO, sont : l'emploi, l'économie et le social

L'analyse de FO est la suivante :

Nous considérons que la synthèse du rapport Olléon est pour le moins limitée. Le fait qu'il faille, re-répartir les compétences, de façon plus lisible et cohérente entre l'Etat et les collectivités locales, ne signifie en aucun cas qu'il faille supprimer les collectivités. **UNE COLLECTIVITE UNIQUE NE REGLE RIEN.**

La première question est, quel rôle doit jouer l'Etat pour répondre aux besoins publics locaux insulaires. La pire des solutions est de transférer d'autres responsabilités de l'Etat vers une Collectivité Unique... Comment cette Collectivité Unique pourra-t-elle financer ?

Au final, le rapport Olléon propose :

- De réduire les Collectivités Territoriales
- De mutualiser les moyens
- De désengager l'Etat
- D'arrêter certaines missions
- De réduire le nombre d'agents publics
- De décentraliser au maximum et privatiser une partie des missions publiques.

### **UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

1, rue des Basques 97500 SAINT-PIERRE

Téléphone : 05 08 41 25 22 - email : udfospm975@gmail.com

**Mme le Sénateur Maire, M. le Député de Saint-Pierre et Miquelon, auditeurs**

**Personnalités auditée :**

**M. Roger HELENE Président du MEDEF SPM**

**M. Mariano DETCHEVERRY Président de la Section des Artisans FEA BTP**

**Questions sur le Rapport OLLEON**

Je vous ferais d'abord remarquer que nos organisations professionnelles n'ont pas été entendues initialement.

**Dans le courrier des parlementaires et des élus du 4/07/2014, il est fait référence aux problèmes d'enchevêtrement des compétences et sur le fait que le modèle économique actuel est désuet et ne nous permet pas de nous insérer dans l'environnement régional, ce qui se traduit par un effet paralysant pour les entreprises locales et un manque d'attrait pour les entreprises extérieures. Les recettes de la Collectivité liées à l'activité économique ne permettent pas d'inscrire un plan pluriannuel d'investissement et de commande publique suffisant.**

- 1) Pourquoi le statut actuel n'est-il plus adapté pour nos entreprises, outre l'effet et la présence de plusieurs collectivités sur l'archipel et les divergences politiques ?
- 2) Qu'apportera le nouveau statut en la matière, qu'est ce qui fera que l'on pourra mieux s'insérer dans la région ?
- 3) Comment l'Etat pourra-t-il s'engager dans un plan pluriannuel s'il n'est pas suffisamment informé des projets, ce qui semble être encore le cas aujourd'hui, tout comme dans les années 1990-94, qu'est ce qui changera demain ?
- 4) Concernant le plan pluriannuel de la commande publique, quel engagement de l'Etat avons-nous sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel décent (**30 à 35 millions € annuellement**) nécessaire pour permettre une remise à niveau réelle du territoire ?

**Une période charnière en 1994. Selon le rapport OLLEON, après cette période les problèmes de statut se sont fait ressentir.**

- 1) Pourquoi avoir attendu près de 20 ans pour formuler un changement de statut ?

**La collectivité unique devra obligatoirement regrouper les moyens humains et matériels existants.**

- 1) Où sera situé le siège de la Collectivité unique ? Que deviendront les structures actuelles ?
- 2) A-t-on chiffré le gain sur les budgets de fonctionnement de la Collectivité Unique par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui ?

3) Au vu du regroupement des moyens cela ne risque-t-il pas d'affaiblir davantage le tissu économique population active avec un ratio : **60% employeurs publics / 40% employeurs privés ?**

**Depuis plusieurs années, la redondance et l'omniprésence des régies de toutes sortes sur le Territoire ont eu pour conséquence de porter atteinte aux travaux qui étaient réalisés par le passé par les entreprises du secteur privé.**

1) Or, avec la mise en commun des équipements et des hommes, cela ne risque-t-il pas d'être davantage accentué ?

**Le rapport OLLEON indique au point 2.2.2 l'amélioration des carrières des différents agents territoriaux par alignement vers le haut.**

1) Comment l'Etat compensera ce complément de charges de fonctionnement sans diminuer l'investissement ?

2) L'Etat procèdera-t-il de même sur la section investissement pour contribuer décemment au développement et à la mise à niveau du Territoire ?

**Ces dernières années le milieu économique a fait face à une perte massive de savoir-faire en main d'œuvre due à l'attractivité de la sphère administrative.**

1) Demain, avec la puissance d'une Collectivité Unique et ses moyens surdimensionnés, le secteur privé ne risque-t-il pas d'avoir davantage de difficultés à conserver sa main d'œuvre ?

2) Comment parler de développement économique quand nos secteurs sont étouffés ?

**Tous les secteurs économiques du territoire, les services, le BTP et le commerce, font souvent face à une concurrence à peine masquée. Lorsque que l'on voit assez régulièrement que la sphère administrative s'affranchit des procédures de mise en concurrence pour effectuer par elle-même ses achats, cela met à mal encore une fois le tissu économique.**

1) Demain une Collectivité Unique puissante fera-t-elle jouer la concurrence pour ses achats ?

**L'Etat doit s'engager sur le maintien et ou vraisemblablement sur l'augmentation de ses dotations.**

1) Quand le fera-t-il ? Et quelles seront ses prévisions par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui ?

2) N'y a-t-il pas un danger à faire diriger le territoire pas une seule et même équipe, même si la proportionnelle s'appliquait ?

3) Aujourd'hui il est beaucoup trop tôt pour statuer sur ce présent rapport alors que rien ne semble encore clairement défini pour le monde économique.

Saint Pierre, le 8 janvier 2016



Les Conseillers Territoriaux de Miquelon-Langlade  
Membres d'Archipel Demain

Saint-Pierre, le 05 janvier 2016

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil  
des Élus

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des Élus,

Vous avez tous pris (en tout cas pour ceux présents) connaissance du rapport OLLÉON et vous vous en êtes félicité. Mme CLAIREAUX n'aura pas manqué de rappeler que Miquelon-Langlade y était bien traité.

Nous pensons au contraire que notre île a beaucoup à perdre de la nouvelle organisation présentée comme LA réponse, mais qui ne traite au final aucun véritable sujet d'intérêt pour la population.

Les élus d'Archipel Demain siégeant au Conseil Territorial et représentant Miquelon-Langlade sont fermement opposés à un passage à une collectivité unique.

En première analyse, nous notons d'ailleurs que dans cette hypothèse :

1. notre Commune serait reléguée au second plan et générerait les « chiens écrasés et les troubles de voisinage », bref ce que M OLLÉON appelle la proximité ;
2. le centre de décision se déplacera vers l'assemblée unique notamment sur le plan budgétaire, mais à quel prix au final ?
3. nous aurions également de vrais faux élus qui, ne siégeant pas dans la nouvelle Assemblée, seraient associés aux travaux d'un Conseil de Miquelon composé des élus officiellement désignés, où est alors la véritable collectivité unique que vous appelez de vos vœux ;
4. le passage à la collectivité unique impliquera une fiscalité foncière unique décidée par l'assemblée unique, les impositions foncières des Miquelonnais et Langladiers augmenteront donc fortement, nous ne l'acceptons pas ;
5. avec la liste unique voulue par la population, nous pouvions participer à la désignation du Président(e) de la Collectivité. Or le rapport OLLÉON envisage de revenir à la situation précédente en ne faisant voter les Miquelonnais que pour désigner leurs représentants. Cette proposition est tout à fait contradictoire avec une critique de M OLLÉON car que se passera-t-il si la majorité de l'assemblée unique est différente de celle de Miquelon, croyez-vous vraiment à une réelle harmonie alors que vous dénoncez la situation actuelle ?

Enfin, nous regrettons votre empressement sur ce dossier et vous n'avez qu'à proposer cette réforme profonde dans votre programme électoral pour le renouvellement du Conseil Territorial en mars 2017.

Une question cruciale reste en suspens :

En cas de référendum, si Miquelon-Langlade refuse la collectivité unique, allez-vous respecter ce vote et abandonner le projet ou allez-vous, comme Mme GIRARDIN et Mme CLAIREAUX l'ont indiqué, vous rallier à la majorité des suffrages de l'ensemble de l'Archipel (en se basant sur leurs déclarations concernant la notion de consensus) ? Auquel cas, finalement, la considération que vous affichez à notre égard ne serait qu'apparente.

Dans l'attente d'une réponse claire, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Céline GASPARD



Marine GARNIER



Olivier DETCHEVERRY



Le Président

*Saint-Pierre, le 5 janvier 2016*

N/Réf. : 32/2016

**Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil des Élus**

Mesdames, Messieurs,

Réunis le 29 décembre 2015, vous avez décidé que les parlementaires iraient à la rencontre des acteurs économiques sur le projet de réforme statutaire. Je pense que, par courtoisie, cette proposition aurait pu être faite aux membres qui n'ont pas eu la possibilité de participer à cette réunion.

Ainsi que je l'ai indiqué dans la presse, je souhaite prendre part à ces réunions de travail.

Je vous remercie de m'indiquer quand les premières réunions seront fixées afin que je me rende disponible.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Stéphane ARTANO

**Destinataires :**

- Monsieur Stéphane CLAIREAUX, Député
- Madame Karine CLAIREAUX, Sénateur-Maire
- Monsieur Jean DELIZARRAGA, Maire de Miquelon-Langlade
- Monsieur Yannick CAMBRAY, Conseiller Économique, Social et Environnemental
- Monsieur Xavier BOWRING, Président de la CACIMA
- Monsieur Xavier LANDRY, Président du Comité Économique, Social et Culturel
- Madame Jacqueline ANDRÉ, Présidente de la CPS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Stéphane CLAIREAUX  
Député de Saint-Pierre  
et Miquelon  
BP 4477  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 99 98  
sclaireaoux@depute975.fr

Saint-Pierre le 7 janvier 2016

Karine CLAIREAUX  
Sénateur de Saint-Pierre  
Et Miquelon  
Maire de Saint-Pierre  
BP 4213  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 10 50  
Karine.claireaoux@msp975.fr

M. Stéphane Artano  
Président du Conseil territorial

SAINT-PIERRE

Monsieur le Président,

Le 26 décembre dernier, au même titre que tous les autres membres, vous avez été convié à une réunion du Conseil des élus afin de faire part de vos commentaires et réflexions suite à la remise à tous les élus de l'Archipel par la Ministre des Outre-mer du rapport du Conseiller d'Etat Laurent Olléon sur une possible collectivité unique pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le 29 décembre, le jour même de la réunion, dans un courrier adressé à l'ensemble des membres du Conseil des élus, vous nous avez signifié que vous ne participeriez pas à cette réunion, d'une part, parce que vous n'aviez pas lu le rapport, et d'autre part, parce que vous n'envisagiez pas de le faire. Une position que vous avez d'ailleurs annoncée publiquement sur les ondes de SPM 1<sup>ère</sup>.

A l'issue de ce Conseil des élus, les membres présents ont souhaité que les parlementaires puissent rencontrer les « forces vives » de l'Archipel afin de recueillir leurs sentiments et leurs commentaires sur le rapport Olléon.

Suite à cette annonce, vous nous avez de nouveau saisis par courrier afin de prendre part à ces auditions. Vous comprendrez notre surprise lorsque quelques jours plus tôt vous nous aviez ouvertement manifesté votre mépris concernant ce rapport, ne daignant même pas le lire. Vous admettez qu'il y a ici une incohérence manifeste à vouloir auditionner des personnes censées vous livrer leur avis sur un document que vous n'avez pas et ne souhaitez pas lire vous-même ?!

Ceci étant, nous avons programmé un certain nombre d'auditions avec des organismes socioprofessionnels et les communes. Aussi, si vous et vos colistiers avez changé d'avis et lu le « rapport Olléon », les parlementaires sont évidemment tout à fait ouverts pour, à l'instar de ce qui se fera avec les conseils municipaux de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, rencontrer le Conseil territorial afin que vous et les conseillers territoriaux puissiez aussi nous faire part de vos réflexions et commentaires sur le rapport en question.

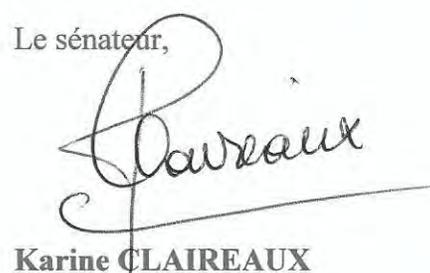
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Président, de croire en l'expression de notre considération distinguée.

Le député,



**Stéphane CLAIREAUX**

Le sénateur,



**Karine CLAIREAUX**

■ Direction Générale des Services  
Administration Générale

*Miquelon, le 14 janvier 2016*

*N/Réf. : 150/2016*

☎ : 05.08.41.01.35

✉ : [conseilt.miquelon@ct975.fr](mailto:conseilt.miquelon@ct975.fr)

**Madame le Sénateur-Maire**  
**Karine CLAIREAUX**  
**Monsieur le Député**  
**Stéphane CLAIREAUX**  
**97500 SAINT-PIERRE**

**Objet : Réponse à votre courrier du 7 janvier 2016**

Madame le Sénateur-Maire, Monsieur le député,

Nous trouvons votre réponse des plus évasives.

En effet, nous vous avons posé une question simple et vous l'esquivez en indiquant que le Président ARTANO a été destinataire du rapport Laurent OLLEON, que le 29 décembre tous les membres du conseil des élus ont été conviés à une réunion etc ..... Pour finir vous nous proposez une rencontre le vendredi 15 janvier dans le cadre de votre déplacement sur Miquelon afin que nous puissions vous faire part de notre réflexion sur ledit rapport.

Nous vous avons donné cinq raisons à titre d'exemple pour vous dire pourquoi nous sommes opposés à une collectivité unique.

En revanche, nous vous avons posé une question simple à laquelle vous ne nous avez toujours pas répondu, pour mémoire elle est la suivante :

*« En cas de référendum si Miquelon Langlade refuse la collectivité unique allez-vous respecter ce vote et abandonner le projet où allez-vous, comme Mme Girardin et Mme Claireaux l'on indiqué, vous rallier à la majorité des suffrages de l'ensemble de L'Archipel (en se basant sur leurs déclarations concernant la notion de consensus) »*

Enfin, le Président de la Collectivité a formulé une demande afin de vous recevoir avec l'ensemble des conseillers territoriaux pour échanger sur le statut. Les élus de Miquelon-Langlade seront présents à cette réunion dès qu'elle pourra être fixée.

Dans l'attente d'une réponse claire à une question simple veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**Céline GASPARD**



**Marine GARNIER**



**Olivier DETCHEVERRY**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Stéphane CLAIREAUX  
Député de Saint-Pierre  
et Miquelon  
BP 4477  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 99 98  
sclaireaux@depute975.fr

Saint-Pierre le 7 janvier 2016

---

Karine CLAIREAUX  
Sénateur de Saint-Pierre  
Et Miquelon  
Maire de Saint-Pierre  
BP 4213  
97500 SAINT-PIERRE  
Tél. 05 08 41 10 50  
Karine.claireaux@msp975.fr

Mme Céline Gaspard  
Mme Marine Garnier  
M. Olivier Detcheverry  
Conseiller territoriaux  
de Miquelon-Langlade  
membres d'Archipel Demain

MIQUELON

Mesdames, Monsieur les conseillers territoriaux,

A la mi-décembre dernier, la Ministre des Outre-mer a transmis aux « grands élus » de l'Archipel, dont évidemment le Président du Conseil territorial, une copie du rapport du Conseiller d'Etat Laurent Olléon sur une possible collectivité unique pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le 26 décembre, tous les membres du Conseil des élus ont été conviés à une réunion afin de faire part de leurs commentaires et réflexions sur ce rapport.

Le 29 décembre, le jour même de la réunion, dans un courrier adressé à l'ensemble des membres du Conseil des élus, le Président de la Collectivité nous a signifié qu'il ne participerait pas à cette réunion, d'une part, parce qu'il n'avait pas lu le rapport, et d'autre part, parce qu'il n'envisageait pas de le faire. Une position qu'il a d'ailleurs annoncée publiquement sur les ondes de SPM 1<sup>ère</sup>.

A l'issue de ce Conseil des élus, les membres présents ont souhaité que les parlementaires puissent rencontrer les « forces vives » de l'Archipel afin de recueillir leurs sentiments et leurs commentaires sur le rapport Olléon.

Suite à cette annonce, vous nous avez saisis par courrier le 5 janvier afin de nous faire part de différents commentaires relatifs aux propositions de Laurent Olléon concernant la Commune de Miquelon-Langlade.

Nous avons d'ores et déjà programmé un certain nombre d'auditions avec des organismes socioprofessionnels et les communes, et dans ce cadre, les parlementaires ont prévu se rendre à Miquelon le vendredi 15 janvier prochain. Aussi, nous sommes évidemment tout à fait ouverts pour, à l'instar de ce qui se fera ce même vendredi 15 avec les conseils municipaux de Miquelon-Langlade, vous rencontrer afin que vous puissiez, vous aussi, nous faire part plus largement de vos réflexions sur le rapport en question.

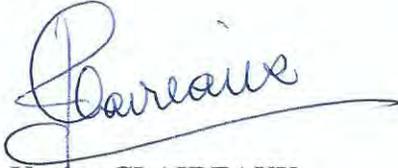
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Mesdames et Monsieur les conseillers territoriaux, de croire en l'expression de notre considération distinguée.

Le député,



**Stéphane CLAIREAUX**

Le sénateur,



**Karine CLAIREAUX**

Le Président

*Saint-Pierre, le 14 janvier 2016*

N/Réf. : 164/2016

**Madame le Sénateur-Maire Karine  
CLAIREAUX et Monsieur le Député  
Stéphane CLAIREAUX**

**Objet : Réforme statutaire**

Madame le Sénateur-Maire, Monsieur le Député,

Au nom du mandat donné par quelques membres du Conseil des Élus, vous avez décidé d'entamer au pas de charge des rencontres avec un certain nombre d'acteurs du territoire sur la réforme statutaire ou plutôt devrai-je dire, sur le rapport OLLÉON.

Étrangement, il aura fallu attendre 6 mois de plus que prévu pour enfin recevoir ce rapport fin 2015, et déjà, vous demandez aux acteurs des avis sur ce document, cette démarche est très particulière. Vous avez d'ailleurs refusé qu'en tant que membre de plein droit du Conseil des Élus je participe à ces auditions, elles sont en réalité des réunions débat, personne n'est dupe de vos manœuvres et vos pratiques peu républicaines à ce sujet.

En effet la population est intelligente et clairvoyante.

En m'empêchant de siéger à ces rencontres, vous excluez une des rares voix dissonantes de l'Archipel, c'est confortable, vous pouvez plaider en faveur de la Collectivité unique sans que le Président du Conseil Territorial puisse faire valoir l'argumentation de la Collectivité. Adroite tactique, elle ne prend pas aux yeux des décideurs, des syndicats et de la population.

Ceci étant dit, les retours extrêmement négatifs que j'ai eus tant sur la collectivité unique que sur ce rapport, m'ont poussé à me résoudre à lire ce document.

Ce rapport est partial, incomplet, d'une faiblesse intellectuelle et juridique affligeante. Le rédacteur va jusqu'à mentionner des personnalités prétendument entendues. Une rédaction arbitraire qui en dit long sur le procédé utilisé par le Conseiller d'État.

Dans un contexte de désengagement insidieux de l'État, baser une réforme statutaire sur ce document est suicidaire pour l'Archipel. Ceci étant dit, ayant refusé de nous prêter à cette mascarade, nous n'en sommes pas comptables.

C'est pourquoi je vous demande de cesser le processus actuel visant coûte que coûte à supprimer les communes au profit d'une collectivité unique qui n'apportera rien au territoire et qui le conduira à sa perte dans le contexte national actuel.

Vous vous êtes engagés dans une voie politique sans issue et vous en oubliez l'essentiel, ce pourquoi vous êtes dépositaires d'une part de la souveraineté : défendre les intérêts de Saint-Pierre et Miquelon.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame le Sénateur Maire, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président**



**Stéphane ARTANO**



Copie :  
Membres du Conseil des Élus